



LLL institut
ramon llull

SUBVENTIONS

Littérature

2023




TABLE DES MATIÈRES

- 3** Présentation
- 4** La traduction d'ouvrages
- 6** La promotion d'ouvrages
- 8** Les ouvrages illustrés
- 10** Les matériels de promotion
- 12** Les résidences de traduction
- 14** Le *Fellowship* Llull
- 15** Programme pour traductrices et traducteurs
- 16** Les autres services et les dernières nouvelles
- 17** L'équipe de Littérature Llull
- 18** Les bureaux Llull à l'étranger

LLL

PRÉSENTATION

L'Institut Ramon Llull est l'institution en charge de la promotion de la langue et de la culture catalanes à l'international. Il collabore et apporte son soutien aux artistes, organisations, institutions et festivals tout en favorisant les échanges dans les domaines de la littérature et de la traduction, la catalanistique, les arts de la scène et les arts visuels, le cinéma, la musique, le design et l'architecture. Créé en 2002, l'Institut est un consortium regroupant les gouvernements de Catalogne et des Îles Baléares, ainsi que la municipalité de Barcelone. Le siège de l'Institut Ramon Llull se trouve à Barcelone, il possède des délégations à Berlin, Londres, New York et Paris.

Il met en œuvre ses programmes dans les domaines suivants :

- Département de la Langue et des Universités
- Département de la Littérature
- Département de la Création
- Programme d'Innovation, Connaissance et Résidences

L'Institut coopère avec des festivals de littérature dans le monde entier, et participe régulièrement à des salons du livre internationaux. Il gère et organise également la présence de la Culture catalane en tant qu'invitée d'honneur dans le cadre de ces événements.

L'Institut se focalise sur les titres en catalan les plus significatifs, et prend en charge et produit le matériel promotionnel pour les meilleurs livres d'éditeurs et d'agences catalans destinés au secteur international de l'édition. En outre, l'Institut met en place un programme annuel de subventions à Barcelone pour les éditeurs et les agents internationaux, à travers des programmes réguliers qui permettent de créer des espaces de dialogue et d'échange entre les auteurs et les traducteurs.

L'Institut propose également 5 programmes de subvention différents, destinés à des professionnels du secteur de l'édition. La brochure en fournit une liste :

1. Traduction de littérature
2. Promotion de la littérature
3. Livres illustrés
4. Matériels de promotion
5. Traducteurs en résidence

À travers ces ressources et initiatives, l'objectif de l'Institut est d'accompagner les écrivains, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, agents littéraires et les organisateurs de festivals pour qu'ils apportent la littérature catalane aux lecteurs du monde entier.

LA TRADUCTION D'OUVRAGES

Subventions pour la traduction d'ouvrages littéraires et de pensée vers d'autres langues

L'OBJET

La traduction d'ouvrages originaux en catalan ou en occitan (dans sa variante aranaise) des genres suivants : la fiction, la poésie, le théâtre, la bande dessinée et la pensée (non-fiction et sciences sociales).

LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les maisons d'édition, les professionnels ainsi que les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux critères suivants :

- publier l'ouvrage entre la date de la décision d'octroi de la subvention et le 30 novembre 2024.
- avoir acquis les droits d'édition pour la publication de l'ouvrage
- publier l'ouvrage sous forme de livre imprimé et avoir une distribution commerciale dans les librairies (les publications en ligne et l'impression à la demande sont exclues).

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les honoraires de la traductrice ou du traducteur sont subventionnables. Dans le cas d'anthologies de poésie, les coûts correspondant aux honoraires de la personne responsable de l'anthologie sont également éligibles à la subvention. On considère comme dépense subventionnable la rémunération économique versée à une professionnelle externe à l'entreprise et/ou à l'organisme bénéficiaire pour la prestation du service de traduction.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels par an :

- **Premier appel** : du 13 février au 27 avril 2023.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 29 juin 2023.
- **Troisième appel** : du 3 juillet au 6 novembre 2023.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant éligible, conformément à la procédure détaillée dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull.

Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web Llull.

Les professionnels indépendants peuvent également remettre ces documents personnellement au format papier.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LA PROMOTION D'OUVRAGES

Subventions pour la réalisation d'activités de promotion de la littérature catalane et aranaise à l'étranger

L'OBJET

Cette subvention est prévue pour la mise en œuvre des activités suivantes au cours de l'année de l'appel à candidature :

- a) **Actions de promotion de la littérature catalane et aranaise** hors du territoire linguistique de ces deux langues : festivals littéraires internationaux, présentations et plans de promotion d'ouvrages traduits.
- b) **Textes** de littérature catalane et aranaise dont la traduction est publiée dans des revues culturelles.
- c) **Actions de promotion d'ouvrages illustrés** publiés dans n'importe quelle langue, à l'exception du catalan et de l'occitan (dans sa variante aranaise), et dont l'illustratrice ou l'illustrateur est une personne domiciliée en Catalogne ou aux Baléares.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels ou personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

- a) **Les activités de promotion :**
 - Le déplacement de l'auteur·e, du traducteur/-trice.
 - L'hébergement de l'écrivain·e, du traducteur/-trice.
 - Les honoraires professionnels (écrivain·e, traducteur/-trice et autres participants externes).
- Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et d'envoi du matériel graphique).
- Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
- Les coûts de la campagne de marketing.
- Les droits de projection de films ou de documentaires.
- Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).
- b) **Le dossier dans des revues :**
 - Les honoraires des rédacteurs/-trices, traducteurs/-trices, éditeurs/-trices et collaborateurs/-trices externes.
 - Les droits de reproduction d'images.
- c) **Les activités de promotion des ouvrages illustrés :**
 - Le déplacement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes).
 - L'hébergement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes à l'organisme demandeur).
 - Les honoraires professionnels du présentateur/-trice et d'autres participants externes.
 - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et de distribution du matériel graphique).
 - Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
 - Les coûts de la campagne de marketing.
 - Les droits de projection de films et de documentaires.
 - Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 13 février au 17 mai 2023.
- **Second appel** : du 20 juin au 26 octobre 2023.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Pour toucher la subvention octroyée, le demandeur doit justifier au moins 60 % du montant demandé (et ligible). Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

Si seule une somme s'élevant de 60 à 80 % du montant éligible est justifiée, le montant de la subvention octroyée sera réajusté proportionnellement. Si le montant que le demandeur a justifié est supérieur à 80 % du coût initialement prévu, le montant de la subvention octroyée ne sera pas réduit.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES OUVRAGES ILLUSTRÉS

Subventions pour la publication d'ouvrages illustrés à l'étranger

L'OBJET

Le financement des coûts destinés à la rémunération de l'illustrateur/-trice d'ouvrages illustrés.

L'ouvrage auquel est rattachée la demande de subvention doit faire l'objet d'un contrat selon l'une des trois modalités suivantes :

- Ouvrage pour le compte d'une maison d'édition étrangère.
- Cession des droits d'un ouvrage déjà publié.
- Coédition internationale.

LES BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les professionnels ou les personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers, répondant aux conditions suivantes :

- Disposer des droits pour publier l'ouvrage.
- L'ouvrage doit être publié sous forme de livre imprimé et faire l'objet d'une distribution commerciale (les publications en ligne, l'impression sur demande et l'auto-édition sont exclues).
- L'ouvrage doit être publié dans une langue autre que le catalan ou l'aragonais.
- L'illustrateur/-trice doit avoir son domicile fiscal en Catalogne ou aux Îles Baléares. Lorsque l'auteur est décédé, on considérera comme résidentes en Catalogne ou dans les Îles Baléares les personnes qui y ont résidé la plus grande partie de leur vie.
- L'ouvrage traduit doit être publié après la décision finale relative à l'octroi des subventions et avant le 30 novembre 2024.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Nous considérons coûts éligibles la rémunération de l'illustrateur/-trice ainsi comme la cession des archives digitales de l'œuvre (artwork/data fee).

Lorsque l'auteur du texte et l'illustrateur de l'œuvre sont la même personne, nous considérerons que la rémunération est subventionnable dans sa totalité. S'il s'agit de personnes différentes, seule la partie qui correspond à l'illustrateur sera subventionnable. Dans le cas où la rémunération de l'illustrateur n'est pas précisée, nous considérerons coûts éligibles uniquement le 50% de la rémunération totale mentionnée dans le contrat.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 13 février au 27 avril 2023.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 29 juin 2023.
- **Troisième appel** : du 3 juillet au 6 novembre 2023.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespí (rcrespi@lull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES MATÉRIELS DE PROMOTION

Subventions pour élaborer des matériels de promotion

L'OBJET

Afin de réaliser les activités suivantes pendant l'année de concession de la subvention :

- La traduction d'extraits d'œuvres écrites en catalan ou en aranais à des fins promotionnelles.
- La production de brochures afin de promouvoir la littérature catalane ou aranaise à l'étranger.
- La production de matériels de promotion dans n'importe quel format (imprimé, numérique et/ou audiovisuel).

LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels indépendants ou les organismes, publics ou privés, espagnols ou étrangers.

LES FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont :

- La traduction de l'extrait d'un ouvrage.
- La rédaction et la traduction d'un texte original sur l'auteur et/ou son œuvre.
- La recherche et la traduction d'articles de presse ou de critiques.
- Le coût de la production éditoriale (conception, mise en page et impression).
- Le coût de la production audiovisuelle (production technique, traduction et sous-titrage).

L'extrait ne peut pas représenter plus de 20 % du texte de l'ouvrage original.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **EN LIGNE** : pour les professionnels et les personnes morales.
- **FORMAT PAPIER** : uniquement pour les professionnels.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 13 février au 17 mai 2023.
- **Second appel** : du 20 juin au 5 octobre 2023.

Il est possible de soumettre trois demandes par appel.

LES JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 60 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention octroyée. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

LE SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut. Dans le cas de professionnels indépendants, ces documents peuvent aussi être remis personnellement au format papier.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES RÉSIDENCES DE TRADUCTION

Séjours en Catalogne de traducteurs/ -trices internationaux de littérature catalane

LES BÉNÉFICIAIRES

Les traducteurs et traductrices se consacrant à la traduction d'ouvrages de littérature catalane pour effectuer des séjours en Catalogne d'une durée de deux à six semaines (à l'exception du mois d'août).

Les bénéficiaires pourront loger dans un appartement situé sur le campus de l'Université Autonome de Barcelone (UAB) et recevront une allocation couvrant leurs frais de manutention.

Peuvent prétendre à ces subventions les traducteurs et traductrices étrangers qui traduisent un ouvrage de littérature catalane (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), sont domiciliés à l'étranger et disposent d'un contrat avec une maison d'édition pour traduire l'ouvrage.

LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.





LE FELLOWSHIP LLULL

En 2023, l'Institut organise la 22^e édition du *fellowship* pour éditeurs et agents internationaux. Elle aura lieu à Barcelone en septembre, à l'occasion de la 41^e édition de la Semaine du livre en catalan.

L'HISTOIRE

Organisé pour la première fois en 2007 afin de préparer la participation de la culture catalane au Salon de Francfort en tant qu'invitée d'honneur, le *fellowship* fut conçu pour promouvoir la traduction d'ouvrages écrits en catalan vers d'autres langues afin d'atteindre de nouveaux marchés. Depuis, 185 professionnels de 43 pays y ont participé.

L'OBJECTIF

Le but du programme est d'offrir aux participants une vision exhaustive de la littérature catalane et de leur donner la possibilité de faire du réseautage avec les maisons d'édition et les agences littéraires catalanes.

LES DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Il faudra présenter la demande de participation du 13 mars au 15 mai 2023.

PROGRAMME POUR TRADUCTRICES ET TRADUCTEURS

Programme pour la promotion du patrimoine littéraire en langue catalane et aranais

LES OBJECTIFS

- Renforcer le rôle des traducteurs littéraires du catalan et de l'occitan (dans sa version aranais) vers d'autres langues en tant que prescripteurs internationaux dans le secteur éditorial.
- Favoriser la promotion internationale du patrimoine littéraire en langue catalane et occitane (dans sa version aranais). Afin de délimiter la portée des auteurs objets de promotion dans le cadre de ce programme, nous considérerons auteurs patrimoniaux ceux qui sont morts avant 2010 et ont contribué de manière significative au corpus de la littérature catalane.
- Favoriser l'apparition sur le marché de nouveaux traducteurs de littérature catalane et aranais et encourager leur développement professionnel.

LES CONCEPTS

- Les honoraires correspondant à la traduction d'un extrait d'une œuvre appartenant au patrimoine littéraire en catalan et occitan (dans sa variété aranais).
- Les honoraires correspondant à l'élaboration d'un dossier de promotion au sujet de l'auteur et de l'œuvre dont on traduira l'extrait.

DÉLAI DE PRÉSENTATION

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 1^{er} février au 31 mars 2023. La sélection des projets choisis sera communiquée aux personnes intéressées à partir du 15 mai 2023.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 30 juin 2023. La sélection des projets choisis sera communiquée aux personnes intéressées à partir du 15 juillet 2023.

Il faudra présenter la demande sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull.

DOCUMENTS

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de promotion de l'extrait et du dossier de promotion :
 - a) la liste des maisons d'édition internationales auxquelles on prévoit de présenter l'ouvrage ainsi que le calendrier d'exécution
 - b) le contenu du dossier de promotion.
- Devis
- Extrait de l'ouvrage en catalan ou occitan (dans sa variété aranais)

LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)



LES AUTRES SERVICES ET LES DERNIÈRES NOUVELLES

L'Institut promeut la création de réseaux entre éditeurs et agents internationaux et le secteur de l'édition en catalan. Nous serons ravis de mettre en contact les professionnels étrangers de l'édition avec des auteurs, des éditeurs et des agents catalans.

Si vous souhaitez être informé des dates des appels et des dernières nouveautés nous vous invitons à vous inscrire à l'un de nos bulletins adressés aux traducteurs, aux éditeurs et aux programmeurs de festivals sur litterature@lull.cat.

- **TRAC**

www.lull.cat/trac : pour savoir quels ouvrages de littérature catalane ont été traduits.

- **TRADUCAT**

www.lull.cat/traducats : pour connaître les traducteurs littéraires du catalan vers d'autres langues.

L'ÉQUIPE DE LITTÉRATURE LLULL

Siège central

Avinguda Diagonal, 373 — 08008 Barcelona

Tél. +34 934 67 80 00 — literature@llull.cat — www.llull.cat

www.facebook.com/IRLLull — twitter.com/irlull — instagram.com/irlull



Joan de Sola

Directeur du département
de littérature

jsola@llull.cat



Gemma Gil

Coordinatrice du
département

ggil@llull.cat



Maria Jesús Alonso

Gestion des subventions de
traduction, de promotion
et d'accueil en résidence

mjalonso@llull.cat



Rosa Crespi

Gestion des subventions pour
les ouvrages illustrés et
les matériels de promotion

rcrespi@llull.cat



Julià Florit

Fiction, Poésie, BD,
Festivals et Résidences

jflorit@llull.cat



Carles Navarrete

Littérature jeunesse,
Fiction et Non-fiction

cnavarrete@llull.cat



Annabel Garcia

Gestion budgétaire

agarcia@llull.cat



Dolors Oliveras

Communication : site web
et documentation

doliveras@llull.cat



LES BUREAUX LLULL À L'ÉTRANGER



Berlin

Friedrichstrasse 185
10117 Berlin, Deutschland
+49 (0) 30 208 86 43 24

Silvia González
sgonzalez@llull.cat



London

17 Fleet Street
EC4Y 1AA London,
United Kingdom
+44 (0) 2078420852

Marc Dueñas
mduenas@llull.cat



New York

655 Third Ave.
Suite 1830
10017 New York, USA
+16464213548

Jadranka Vrsalovic
jvrsalovic@llull.cat



Paris

50, rue Saint-Ferdinand
75017 Paris, France
+33 (0) 142 66 02 45

Raül David Martínez
rdmartinez@llull.cat

Première édition : 2023
Institut Ramon Llull

Textes
Institut Ramon Llull

Coordination éditoriale
Institut Ramon Llull

**Conception graphique
et maquette**
Institut Ramon Llull

Impression
Dilograf

Dépôt légal
B 3202-2023

**PAS BESOIN DE
M'EMPORTER!**
Scannez le code QR et
téléchargez-moi.

